

EXTRAIT
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

COMMUNE DE FOURQUES
SEANCE DU MERCREDI 15 JUILLET 2026

NOMBRE DE MEMBRES :
Nombre de membre en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de votants : 14

DATE DE LA CONVOCATION :
09 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six et le mercredi quinze juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Fabienne SEVILLA, Maire

Présents : Fabienne SEVILLA, Chantal DELGADO, Antoine MELGAR, Olivier BONNAFOUS, Fabienne BARRETT, Romain VANDEWALLE, Kévin, PAYEN MARTINEZ, Joël REBOURG, Jordi VERA, Nathalie BALTA, Roger RASPAUD et Aracéli MARTIN PIMENTEL.

Procuration : Marguerite BLASCO à Chantal DELGADO, Lionel TEBALDINI à Antoine MELGAR.

Étaient absents excusés : Marguerite BLASCO, Lionel TEBALDINI et Mireille RIBIERE.

Étaient absents non excusés :

Madame Chantal DELGADO a été élue secrétaire de séance.

**DEMARCHE DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET
CREATION DE LA FONCTION D'ASSISTANT DE PREVENTION**

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes ;
Vu le code Général de la fonction publique ;
Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;
Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
Vu la Partie 4 du code du travail relatif à l'hygiène, la sécurité et aux conditions de travail, notamment l'article L-4121-2 sur les principes généraux de prévention (obligation de planifier la prévention) ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal :

DECIDE d'engager la Mairie de Fourques dans une politique de prévention des risques professionnels matérialisée par une démarche structurée, ainsi qu'un programme annuel de prévention des risques professionnels (ce programme indiquera les actions prioritaires prévues pour l'année).

DECIDE de créer la fonction d'Assistant de prévention au sein de ses services et conformément à la lettre de cadrage annexée à l'arrêté de nomination.

DIT que les fonctions desdits acteurs de prévention ne pourront être confiées qu'à un(des) agent(s), et seulement lorsque ce(s) dernier(s) aura suivi la formation obligatoire préalable à la prise de fonction déterminée par voir d'arrêté.

DIT qu'un plan, de formation continue (2 jours l'année qui suit l'entrée en fonction, 1 jour les années suivantes, minimum) est prévu afin d'assurer ces missions.

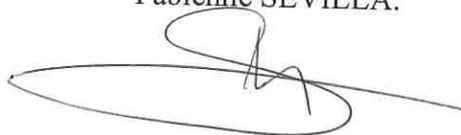
INDIQUE qu'à l'issue de cette formation, l'agent(s) sera noté et précisera les conditions d'exercice de la mission au travers d'une lettre de cadrage jointe en annexe.

Adopté à l'unanimité/la majorité des membres présents ou représentés,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Madame Le Maire,

Fabienne SEVILLA.



La secrétaire de séance,

Chantal DELGADO



DELIBERATION – DEMARCHE DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET CREATION DE LA FONCTION D'ASSISTANT DE PREVENTION

SEVILLA Fabienne, Maire

DELGADO Chantal, 1^{ère} Adjointe

MELGAR Antoine, 2^{ème} Adjoint

BARRETT Fabienne, 3^{ème} Adjointe

VANDEWALLE Romain, 4^{ème} Adjoint

VERA Jordi, Conseiller Municipal

REBOURG Joël, Conseiller Municipal

RASPAUD Roger, Conseiller Municipal

TEBALDINI Lionel, Conseiller Municipal

BALTA Nathalie, Conseillère Municipale

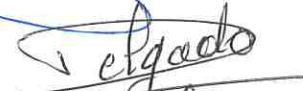
BONNAFOUS Olivier, Conseiller Municipal

BLASCO Marguerite, Conseillère Municipale

RIBIERE Mireille, Conseillère Municipale

PAYEN MARTINEZ Kévin, Conseiller Municipal

MARTIN PIMENTEL Araceli



procuration à Antoine MELGAR



procuration à Chantal DELGADO

Absente

